

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-03**

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.  
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 22/01/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 21

**Etaient présents :**

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Paul DIDIER.

**Ont donné pouvoir :** M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL à Mme Stéphanie FAURE, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Christel BOUSSARD, M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Gérard BERTIN à M. Joris RENAUD, Mme Annette COURTEIX à Philippe POLOME, Mme Audrey GENESSON à Mme Sophie PELLIS, M. Renaud GEORGE à M. Olivier PERROT, M. Philippe BIGOT à M. Paul DIDIER.

**Absentes :** Mme Sophie PICHON, Mme Blandine BROCARD

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie PELLIS

**2026-03) CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE SPECTACLE**

Afin de proposer un spectacle de Noël aux enfants inscrits à leur accueils de loisirs, les communes de Couzon-au-Mont-d'Or et de Saint-Germain-au-Mont-d'Or ont décidé de mutualiser l'accueil du spectacle « Le clown maladroit », le mercredi 17 décembre 2025 à 10h00 dans la salle des fêtes de Couzon-au-Mont-d'Or.

Afin de définir les conditions dans lesquelles la commune de Couzon-au-Mont-d'Or accepte de porter administrativement ce spectacle et les conditions de financement de la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, il convient d'établir une convention de partenariat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER** les conditions de financement de partenariat avec la commune de Couzon-au-Mont-d'Or;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention

**VOTES :**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire,  
Béatrice DELORME

